

Séance du Conseil de Ville du 31 mai 2021
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.03/21

"Pour une école à journée continue"

Auteur	Mme Gaëlle Frossard, PS		
But visé	<ul style="list-style-type: none">Le postulat demande au Conseil communal d'envisager l'école à journée continue pour les enfants en âge de scolarité obligatoire sur Delémont. L'école à journée continue permettrait de répondre à une certaine demande en permettant aux familles de mieux concilier vie professionnelle et familiale et favoriser l'intégration sociale des élèves tout en luttant contre les inégalités. L'école à journée continue représenterait en outre un moyen d'améliorer l'offre existante sur Delémont qui se fait par l'intermédiaire de la Maison de l'enfance avec l'accueil de nombreux élèves jusqu'à 12 ans pour le repas de midi.		
Préavis du Conseil communal	Accepté		
Motifs	Le Conseil communal propose d'accepter ce postulat puisqu'il estime que le sujet de l'école à journée continue correspond aux besoins d'une partie de la société actuelle et que l'étude de sa mise en œuvre pour la Ville doit être menée. Le Conseil communal estime également que cette étude doit être menée puisqu'à l'heure actuelle c'est la Maison de l'enfance qui répond à cette demande alors que ce n'est pas sa vocation première. Les demandes pour ce genre d'accueil sont toujours plus nombreuses et cela pose un véritable problème organisationnel pour l'ensemble de la Maison de l'enfance. Le sujet de l'école à journée continue est complexe et comprend de nombreux volets à prendre en considération, mais constitue une vraie question sur le fonctionnement de notre société au niveau local et cela mérite donc d'être étudié.		